

IUT de LENS – Licence SIL
Sanjay NAVY
Avocat
<http://www.avocats.fr/space/sanjay.navy/>

RISQUES LEGAUX ET NTIC

Ce cours est composé de plusieurs parties :

1- La création d'un site Internet

Nom de domaine, droits d'auteur, droit à l'image des personnes et des biens, droit des marques, cession de droits...

2- Les formalités préalables à la mise en ligne d'un site Internet

Formalités CNIL, mentions légales...

3- Le droit du travail et les NTIC

Cybersurveillance, télétravail...

4- Le droit pénal et les NTIC

Diffamation, injure, virus, slamming, phishing...

5- La responsabilité des acteurs de l'Internet

FAI, hébergeur, éditeur...

I-/ LA CREATION DU SITE INTERNET

A. LE NOM DE DOMAINE

1. CHOISIR UN NOM DE DOMAINE NON-PROTEGE
2. ENREGISTRER SON NOM DE DOMAINE
3. PROTEGER SON NOM DE DOMAINE

B. LES DROITS D'AUTEUR

1. QUI EST PROTEGE ? : LA DETERMINATION DE L'AUTEUR
2. QUELS SONT LES DROITS DE L'AUTEUR ?
3. LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR
4. LES EXCEPTIONS AUX DROITS D'AUTEUR
5. LA PREUVE DE LA QUALITE D'AUTEUR
6. AUTRES ELEMENTS
7. MISE EN GARDE

C. LE DROIT A L'IMAGE

1. LE DROIT A L'IMAGE DES PERSONNES
2. LE DROIT A L'IMAGE DES BIENS
3. LE DROIT A L'IMAGE DES MARQUES DE FABRIQUE

D. LE LOGICIEL

E. LA BASE DE DONNEE

II-/ LES FORMALITES PREALABLES A LA MISE EN LIGNE DU SITE

A. LA DECLARATION CNIL

1. PRINCIPES GENERAUX

2. LE PRINCIPE: LA DECLARATION

3. LES EXCEPTIONS

B. LES OBLIGATIONS LIÉES A LA CNIL

1. LES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

2. LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES TRAITEMENTS

3. LES RISQUES

C. L'AFFICHAGE DES MENTIONS LEGALES

III-/ DROIT DU TRAVAIL ET INTERNET

A. L'UTILISATION D'INTERNET A DES FINS PERSONNELLES PAR LE SALARIE

B. LA CONSULTATION, PAR L'EMPLOYEUR, DE MAILS ET DU CONTENU DU DISQUE DUR

1. LES MAILS

2. LE DISQUE DUR ET LES DISQUETTES

3. LES MECANISMES DE SURVEILLANCE MIS EN PLACE PAR L'EMPLOYEUR

C. LE ROLE DE L'ADMINISTRATEUR RESEAU

D. LE TELE-TRAVAIL

IV-/ DROIT PENAL ET INTERNET

A. LES INFRACTIONS INFORMATIQUES

B. LES INFRACTIONS DE PRESSE

1. QUI PEUT ETRE POURSUIVI ?

2. CONDITIONS SUR INTERNET

3. LES DIFFERENTES INFRACTIONS DE PRESSE

C. LES INFRACTIONS DE CONTREFAÇON

D. LES ESCROQUERIE SUR INTERNET

E. AUTRES INFRACTIONS

V-/ LA RESPONSABILITE DES ACTEURS SUR INTERNET

A. LA RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR D'ACCES

1. DEFINITION DU FOURNISSEUR D'ACCES

2. LE REGIME DE RESPONSABILITE DU FAI

1. A L'ORIGINE : L'APPLICATION DU DROIT COMMUN

a) Le régime de responsabilité du FAI

b) Les obligations du FAI

B. LA RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR D'HEBERGEMENT

1. LA DEFINITION DE L'HERBERGEUR

2. LE REGIME DE RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR D'HEBERGEMENT

a) Le principe

b) Les exceptions

C. LA RESPONSABILITE DE L'EDITEUR

1. LE STATUT CLASSIQUE

2. LE STATUT DE L'EDITEUR DE PRESSE EN LIGNE

D. L'APPARITION DE NOUVELLES PROBLEMATIQUES